

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE – PV CoQ 21 – 23.03.2021

Présents : Voir liste des présences en annexe

Lieu : Microsoft teams (Visioconférence)

Heure de début : 18h00

Heure de fin : 19h27

Préambule

La 21^{ème} réunion de la Commission de Quartier du Contrat (CoQ) de Quartier Durable Magritte commence à 18h00. Marc Janssens souhaite la bienvenue et s'assure que le nombre des participants est suffisant afin que l'avis qui sera sollicité ce soir puisse être valide. Ceci étant le cas, la réunion se poursuit selon l'ordre suivant.

1. **Mise à jour de la liste des membres.**

Marc Janssens rappelle qu'en regard de l'absence répétée de certain.e.s , des contacts ont été pris avec les intéressé.e.s afin de connaître leurs motivations pour la suite. La liste a donc été mise à jour sur cette base.

2. **Approbation du PV de la CoQ 20.**

Laurent Dellisse s'abstient en tant que représentant de STOP TERMINUS.
Le PV est approuvé moyennant les remarques formulées par ce comité.

3. **Présentation de la modification de programme.**

Ce point concerne la 2^{ème} et dernière modification budgétaire du CQDM.

Marc Janssens précise les raisons pour lesquelles aucune présentation n'a été transmise aux membres en amont de la réunion et s'en excuse.

L'équipe du contrat de quartier a dû consentir beaucoup d'énergie quant à l'établissement du cahier de charge du projet VAL02, retardé eu égard à la problématique de vente du terrain de la SNCB.

Le powerpoint sur base duquel seront données les explications de ce soir sera bien sûr transmis avec le PV.

Marc Janssens évoque également le fait que la dernière tranche du subside obtenu pour l'élaboration du programme a pu être débloquée pour confier l'élaboration de cette modification au bureau d'études ARTER, lequel connaît bien le dossier puisqu'il avait été désigné au départ pour élaborer le programme de base.

La présentation débute. A l'issue de celle-ci un temps est consacré aux questions/réponses des membres. Les échanges se résument comme suit :

Céline Van Aubel

- Un préau était prévu au niveau du terrain SNCB – ce projet est-il supprimé compte tenu de l'abandon de l'achat dudit terrain ? Quid du terrain de sport ?
 - Marc : le cahier des charges, décrivant la mission du bureau d'études qui développera le projet de réaménagement des espaces autour des immeubles du site Esseghem de Lojega, fait mention de cette possibilité de préau tandis que depuis le départ il est prévu qu'une des zones de ces espaces aurait une vocation plus sportive. Tout ceci sera donc développé dans les mois à venir, une fois que le bureau d'études aura été désigné, avec bien entendu un volet participatif.
- Si le terrain n'est pas racheté par la commune, quid de sa destination ? Un promoteur immobilier pourrait-il l'acheter ?
 - Marc répond que oui car le terrain est situé en zone d'habitation du plan régional d'affectation du sol. L'acquéreur du terrain devra cependant obtenir les permis requis pour y développer un tel projet, point sur lequel il n'est pas possible de statuer à ce stade.
- Qu'en est-il exactement du projet du service de Prévention ?

Des échanges ont lieu parallèlement dans le CHAT de la vidéo-réunion qui révèlent une réaction assez vive de la part de Laurent Dellisse relativement à l'arrivée de ce nouveau projet dans le périmètre. Il s'ensuit quelques échanges écrits avec Christine Lemmens qui précise au vu des commentaires qu'une réunion sera organisée avec les intéressés en vue de clarifier les objectifs respectifs et, par conséquent, d'apaiser les éventuelles tensions. L'Abordage et Sources d'harmonie s'étonnent, en effet, notamment, du public adolescent visé alors que les deux associations précitées ont déjà des difficultés à mobiliser ces jeunes. Ils craignent, par ailleurs, des conflits entre bandes eu égard à des précédents avec les éducateurs du service prévention).

 - Christine insiste sur le fait que ce projet n'a pas encore été approuvé et fera donc l'objet d'échanges afin d'assurer la pleine cohésion des associations autour des objectifs à atteindre.
 - Marc précise que ceci sera analysé et que les différents intervenants seront, si nécessaire, réunis afin de clarifier les choses et de prévoir une bonne coordination entre eux dans le respect mutuel de leurs objectifs respectifs.

Laurent Dellisse

- A-t-on des nouvelles de l'idée déjà émise précédemment d'un recypark dans le périmètre du CQD Magritte ?
 - Marc signale que si cela a été envisagé à un moment par Bruxelles-Propreté ils ont été orienté vers un terrain situé rue Uyttenhove dans une zone qui convient mieux à

l'installation d'un tel recypark. C'est donc bien à cet endroit-là que ce projet devrait être développé.

Marie-Claire Migerode (CHAT)

- Le contrat de quartier a été prolongé de 6 mois. Les budgets des projets approuvés ne l'ont pas été. Comme pour les 3 fonctions de coordination du contrat de quartier, les projets socio-économiques sont censés continuer à travailler avec le même budget pendant 6 mois. Il me semble logique de voir d'abord quels projets en cours nécessitent des ressources supplémentaires
 - Martial Petit précise que cette prolongation est prévue pour permettre aux actions de se poursuivre certes mais que cela ne constitue pas une obligation ; c'est la raison pour laquelle cette prolongation n'est pas assortie d'une augmentation des subsides.

Ilse Verbeeke

- Souhaite savoir si des changements entre postes budgétaires seront encore permis ?
 - Martial Petit répond que c'est possible pour autant que le montant global du subside ne soit pas modifié.

Plus aucune question n'étant posée, Marc Janssens sollicite l'avis des membres à propos de la modification de programme et demande si elle peut être approuvée et donc faire l'objet d'un avis favorable.

- ✓ Willy Hauwaert représenté par Laurent Dellisse s'abstient.
- ✓ Laurent Dellisse précise être favorable à l'exception du projet du service Prévention.
- ✓ Marie-Claire Migerode s'abstient.
- ✓ Céline Van Aubel approuve en insistant sur la nécessité d'une bonne collaboration entre l'Abordage et le projet du service prévention.
- ✓ Séverine Declercq approuve moyennant un travail de collaboration concernant le projet de cohésion sociale proposé par le service prévention.
- ✓ Le reste des membres approuve la modification (voir avis ci-joint).

4. **Présentation du projet vert « plantes grimpantes » par Lieven Monserez – coordinateur au sein de l'asbl Bonnevie**

Pour rappel, ce projet avait été présenté une première fois lors d'une précédente CoQ mais n'avait pu être soumis au vote des membres dans la mesure où le quorum n'était plus atteint au moment de la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Il s'agit d'un projet de verdurisation des façades dans le périmètre incluant une démarche participative. L'asbl Bonnevie n'a donc pas une démarche d'entrepreneur mais conçoit son projet



comme un projet de cohésion sociale incluant notamment des collaborations avec d'autres porteurs de projet.

Les membres de la COQ émettent un avis unanime favorable au sujet de ce projet.

5. Divers

Christine évoque la procédure qui sera mise en place dans le cadre de la future approbation des rapports d'activités. Ceux-ci seront soumis aux membres pour lecture et éventuels retours de commentaires durant les vacances de Pâques. A l'issue de quoi, deux CoQ seront organisées pour la présentation desdits rapports par les porteurs de projet et échanges en regard des observations qui auront été communiquées au préalable. Elle propose aux membres de s'attacher principalement à ce qui a été réalisé au regard des objectifs des projets, ... La vérification du volet budgétaire (justificatifs des dépenses, ...) étant de toute manière effectuée par la région (Direction de la Rénovation Urbaine – Martial Petit).

Marc Janssens termine la séance en remerciant une nouvelle fois tous les participants et en leur souhaitant une bonne fin de soirée.

CoQ 21 du 23 mars 2021

DEUXIÈME MODIFICATION DU PROGRAMME DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE

AVIS

La commission de quartier émet un avis majoritairement favorable au sujet de la deuxième modification du programme du CQD Magritte moyennant les remarques et observations suivantes :

- ✓ Willy Hauwaert représenté par Laurent Dellisse s'abstient.
- ✓ Céline Van Aubel et Laurent Dellisse précisent être favorables à l'exception du projet du service Prévention.
- ✓ Marie-Claire Migerode s'abstient.
- ✓ Séverine Declercq approuve moyennant un travail de collaboration concernant le projet de cohésion sociale proposé par le service prévention.
- ✓ Le reste des membres approuve la modification.